

# CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à 18h43mn, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Madame THOMASSIN Sylvine, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 25 mai 2020.

**Présents :**

Madame THOMASSIN Sylvine, Madame BADOUX Sylvie, Monsieur TABOURI Abdelmagid, Monsieur SOLLIER Patrick, Monsieur NABAL Charles, Monsieur EL KASMI Boujemâa, Madame SECK Aïssata, Madame AMBOLET Hassina, Monsieur BROUILLARD Bertrand, Madame NAHAR HAMIDI Rabia, Monsieur AMMOURI Jamal, Monsieur ZAHI Ali, Monsieur LARBI Nabil, Monsieur HERVE Stéphane, Monsieur ALOUT Rafik, Monsieur KADRI Hakim

**Absents excusés, ont donné procuration :**

Monsieur VIOIX Michel à Madame THOMASSIN Sylvine  
Monsieur GAUTHIER Philippe à Monsieur SOLLIER Patrick  
Madame MAZOUZI Noria à Monsieur BROUILLARD Bertrand  
Madame MAAZAOUI-ACHI Dalila à Madame THOMASSIN Sylvine  
Madame BERNIERES Claudine à Madame BADOUX Sylvie  
Monsieur BARADJI Madigata à Madame BADOUX Sylvie  
Madame HUGUES Agnès à Monsieur SOLLIER Patrick  
Madame TEKKOUK Fadila à Monsieur NABAL Charles  
Monsieur VERGER Alain à Madame SECK Aïssata  
Monsieur HOUSSIN Joël à Madame SECK Aïssata  
Madame RAJENDRAM Lilawtee à Madame AMBOLET Hassina  
Madame CAUCHEMEZ Claire à Monsieur EL KASMI Boujemâa  
Monsieur VERON Cyprien à Monsieur EL KASMI Boujemâa  
Madame METAYER Sabrina à Monsieur AMMOURI Jamal  
Monsieur MATILI Mounir à Monsieur NABAL Charles  
Madame LY Haouully à Monsieur LARBI Nabil  
Madame DIABY Hadjanité à Monsieur LARBI Nabil  
Madame AHMADOUCHI Fatine à Madame AMBOLET Hassina  
Madame DEDONCKER Wadislawa à Monsieur HERVE Stéphane  
Madame LAM Ariane à Monsieur AMMOURI Jamal  
Madame PIERRONNET Dominique à Monsieur KADRI Hakim

**Absents :**

Madame FEZARI Souhila, Madame MISSIAMENOU Marie-Joséphine, Monsieur EL BAZE Sébastien, Madame LACOMBE-MAURIES Véronique, Madame PETITJEAN Guylène, Monsieur ALLOUACHE Karim, Madame CHETTOUH Assina, Monsieur MOUNDANGA Blaise

**Secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur LARBI Nabil, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

## **20 - 1    Maintien dans ses fonctions d'un Adjoint à la Maire sans délégation**

**LE CONSEIL, DECLARE** les résultats suivants :

Non participés : 5

Résultat du scrutin :

- Nombre de votants : 37

- Nombre de suffrages exprimés : 32

- Majorité absolue : 17

Monsieur Abdelmagid TABOURI ayant obtenu 29 VOIX CONTRE le maintien dans ses fonctions d'Adjoint à la Maire, et 3 ABSTENTIONS n'est pas maintenu dans ses fonctions d'Adjoint à la Maire. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*Pour : 0*

*Contre : 29*

*Abstentions : 3*

*Non participés : 5*

## **20 - 2    Maintien dans ses fonctions d'une Adjointe à la Maire sans délégation**

**LE CONSEIL, DECLARE** les résultats suivants :

Non participés : 5

Résultat du scrutin :

- Nombre de votants : 37

- Nombre de suffrages exprimés : 32

- Majorité absolue : 17

Madame Souhila FEZARI ayant obtenu 29 VOIX CONTRE le maintien dans ses fonctions d'Adjointe à la Maire, et 3 ABSTENTIONS, n'est pas maintenue dans ses fonctions d'Adjointe à la Maire. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*Pour : 0*

*Contre : 29*

*Abstentions : 3*

*Non participés : 5*

## 20 - 3 Modification du classement des conseillers municipaux

LE CONSEIL, PREND ACTE de la modification du classement des Conseillers municipaux comme suit :

1	Mme THOMASSIN Sylvine	MAIRE
2	M. VIOIX Michel	1er Adjoint
3	Mme BADOUX Sylvie	2e Adjointe
4	M. GAUTHIER Philippe	3e Adjoint
5	Mme FARES-MAZOUZI Noria	4e Adjointe
6	Mme MAAZAOUI-ACHI Dalila	5e Adjointe
7	M. SOLLIER Patrick	6e Adjoint
8	Mme BERNIERES Claudine	7e Adjointe
9	M. BARADJI Madigata	8e Adjoint
10	Mme HUGUES Agnès	9e Adjoint
11	Mme TEKKOUK Fadila	10e Adjointe
12	M. NABAL Charles	11e Adjoint
13	M. EL KASMI Boujemaa	12e Adjoint
14	Mme SECK Aïssata	13e Adjointe

### CONSEILLERS MUNICIPAUX

15	M. VERGER Alain	31	M. LARBI Nabil
16	M. HOUSSIN Joël	32	Mme LY Haouly
17	Mme AMBOLET Hassina	33	Mme DIABY Hadjanité
18	M. BROUILLARD Bertrand	34	Mme AHMADOUCHI Fatine
19	Mme NAHAR HAMIDI Rabia	35	Mme DEDONCKER Wadislawa
20	M. AMMOURI Jamal	36	Mme LACOMBE-MAURIES Véronique
21	Mme RAJENDRAM Lilawtee	37	Mme PETITJEAN Guylène
22	Mme CAUCHEMEZ Claire	38	M. ALLOUACHE Karim
23	M. VERON Cyprien	39	Mme CHETTOUH Assina
24	Mme METAYER Sabrina	40	M. MOUDANGA Blaise
25	M. ZAHY Ali	41	M. HERVE Stephen
26	M. TABOURI Abdelmagid	42	Mme LAM Ariane
27	Mme MISSIAMENOU Marie-Joséphine	43	M. ALOUT Rafik
28	M. MATILI Mounir	44	Mme PIERRONNET Dominique
29	M. EL BAZE Sébastien	45	M. KADRI Hakim
30	Mme FEZARI Souhila		

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

**PREND ACTE**

## **20 - 4 Information sur la gestion administrative et financière durant la crise sanitaire**

**LE CONSEIL, PREND ACTE** de l'information portée à la connaissance du Conseil municipal par la Maire de Bondy. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

*PREND ACTE*

## **20 - 5 Information sur le plan de reprise d'activité des services municipaux**

**LE CONSEIL, PREND ACTE** de l'information portée à la connaissance du Conseil municipal par la Maire de Bondy. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

*PREND ACTE*

## **20 - 6 Information sur le plan de reprise d'activité dans les écoles et cantines municipales**

**LE CONSEIL, PREND ACTE** de l'information portée à la connaissance du Conseil municipal par la Maire de Bondy. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

*PREND ACTE*

## **20 - 7 Subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale**

**LE CONSEIL, DECIDE** le versement au Centre communal d'action sociale d'une subvention exceptionnelle de 682 000 €, **DIT** que la dépense sera prévue au budget principal chapitre 65 article 657362 « Subventions CCAS », **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget communal. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

*Unanimité*

## **20 - 8      Création d'une enveloppe exceptionnelle de 60 K€ pour les associations menant des actions de solidarité ayant généré un surcroît de dépenses durant la crise sanitaire**

**LE CONSEIL, DECIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 30 000 €, réparties entre les associations suivantes :

- 3000 € au Secours catholique
- 3000 € à la Croix Rouge française
- 3000 € aux Restos du coeur
- 3000 € à Bondy en commun
- 3000 € à Oumma & Rahma
- 3000 € à Agir pour tous
- 3000 € aux Chemin du cœur
- 3000 € à La Marmitte
- 3000 € à Bondynamique
- 3000 € à Espoir Bondy

**DIT** que la dépense sera prévue au budget principal chapitre 67 article 6748 « Autres subventions exceptionnelles », **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget communal. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

*Unanimité*

## **20 - 9      Vote des taux de fiscalité directe locale**

**LE CONSEIL, FIXE** les taux de fiscalité directe locale de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 25.50 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.50 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99,15 %.

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

*Unanimité*

## **20 - 10 Vote des tarifs municipaux**

**LE CONSEIL, DECIDE** de maintenir les tarifs municipaux conformément à la délibération n°1184 du 28 mars 2019 et de ne pas revaloriser le quotient familial, **DECIDE** que les activités scolaires et périscolaires seront gratuites sur la période du 1<sup>er</sup> mars au 4 juillet 2020, **DECIDE** que les activités de pratiques artistiques et les cours seront prolongés jusqu'à décembre 2020 pour les inscrits de l'année scolaire 2019-2020 et de rembourser les personnes le souhaitant sur demande au prorata, **DECIDE** que le stationnement payant sur la ville de Bondy est gratuit pour la période du 17 mars au 30 juin 2020. **AUTORISE** la Maire à signer au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

*Unanimité*

RIEN N'ETANT PLUS A L'ORDRE DU JOUR  
LA SEANCE EST LEVEE A 22H45MN.